

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONTREUIL-EN-TOURAINES

Séance du 10 avril 2017

Date de la convocation : 6 avril 2017

Nombre de conseillers en exercice : 13

Nombre de présents : 11

Nombre d'exprimés : 12

L'an deux mil dix-sept le 7 mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc Padiolleau, Maire.

Présents : Jean-Luc Padiolleau, Patrick Bigot, Chantal Morlec, Jean Claude Adumeau, Philippe Derogis, Isabelle Cambronne Bobin, Mireille Cicutti, Isabelle Denis, Mathieu Ménard, Michelle Roquin, Christian Gallimant

Absents : Marie Bernier (pouvoir Jean-Luc Padiolleau), Jean-Emmanuel Massue,

Secrétaire de séance : Mathieu Ménard

Le compte rendu de la séance précédente est approuvé à l'unanimité

1. Compte administratif 2016

délibération 9/2017

Monsieur le Maire présente le compte administratif 2016 du budget communal aux membres du conseil municipal :

Section de fonctionnement

Dépenses : 485 726,13€
Recettes : 555 700,63€
report d'excédent : 28 733,27€

Section d'investissement

Dépenses : 313 932, 85€
Recettes : 370 370, 66€
report d'excédent : 107 196, 41€

Résultat net cumulé: 98 707,77€€

Résultat net cumulé : 163 634, 22€

Avant de procéder au vote du compte administratif et en application de l'article L. 2121-14 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal désigne un Président de séance et Monsieur le Maire se retire.

Monsieur Patrick Bigot, 1^{er} adjoint, est désigné pour présider. Après en avoir délibéré le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif .

2. Compte de gestion

délibération 10/2017

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'un compte de gestion est établi par le Trésorier lors de la clôture de l'exercice. Ce compte de gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes. Considérant que le compte de gestion du budget de la commune de l'année 2016 est en tout point conforme au compte administratif.

le conseil municipal, à l'unanimité approuve le compte de gestion 2016.

3. Affectation de résultat

délibération 11/2017

Le compte administratif 2016 du budget communal présente :

- un excédent cumulé en section de fonctionnement de 98 707,77€

- un excédent cumulé de 163 634, 22€ en section d'investissement.

Le conseil municipal décide , à l'unanimité, l'affectation de résultat suivante :

en section de fonctionnement:

Recettes

c/002 : 58 901,38€

Affectation à l'article 1068 : 39 806,39€

en section d'investissement :

Recettes

c/001 : 163 634, 22€

4. Vote du taux des taxes locales

Monsieur le Maire, après avoir expliqué aux membres du Conseil municipal le calcul des taxes locales, propose de maintenir la part locale des taux d'impositions à celles votées en 2016 soit:

Taxes locales	2016	2017
Taxe habitation	15 %	15 %
Taxe foncière	16,50 %	16,50 %
Taxe foncière non bâti	40,60%	40,60 %

soit un total du produit fiscal attendu de **204 896€**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité, la proposition présentée des taux d'imposition .

5. Subvention du CCAS

délibération 13/2017

Le CCAS gère les dispositifs liés à l'action sociale. La commune verse chaque année une subvention de fonctionnement à cet établissement public.

Monsieur le Maire propose que, compte tenu des résultats de fonctionnement de l'exercice 2016, la somme de 1000€ soit versée au CCAS.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal approuvent, à l'unanimité, le versement du montant de la subvention.

6. Budget primitif 2017

délibération 14/2017

Monsieur le Maire présente aux conseillers municipaux une proposition du budget préparée lors des commissions finances.

Celui-ci s'équilibre en recettes et en dépenses :

Section fonctionnement :

Dépenses et recettes : 559 510, 93€

Section d'Investissement :

Dépenses et Recettes : 582 826,83€

Après en avoir délibéré, les membres approuvent à l'unanimité le budget présenté, autorisent le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

7. Schéma de mutualisation des services

délibération 15/2017

La loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités a introduit l'obligation pour les EPCI de rédiger un rapport relatif à la mutualisation entre les services de la communauté de communes du

Val d'Amboise et ceux des communes membres. Ce schéma de mutualisation proposé par la CCVA s'applique pour la période 2017-2020.

Il est ainsi demandé aux conseillers municipaux de rendre leur avis sur ce schéma.

Après avoir étudié le dossier transmis par la CCVA, il est procédé au vote :

le schéma de mutualisation des services est approuvé à 6 voix pour, 1 voix contre et 4 abstentions.

8. Délégués GEMAPI

délibération 16/2017

Au 1^{er} janvier 2018, la communauté de communes devra assurer la compétence GEMAPI, Gestion des milieux aquatiques et prévention contre les inondations. Afin de préparer cette prise de compétence, il est utile que la commune désigne des délégués, agents et /ou élus, référents communaux auprès de la CCVA.

Après en avoir discuté,

Monsieur Padiolleau Jean-Luc, Maire et Madame Christel Marceteau, secrétaire de Mairie, seront les interlocuteurs de la communauté de communes dans le cadre de la mise en œuvre de cette compétence.

9. Cession de parcelles non bâties

délibération 17/2017

Par délibération n°25/2016 en date du 24 mai 2016, le conseil municipal avait décidé que les parcelles cadastrées 728, 730, 726 et 731 section B représentant une superficie globale de 827m² pourraient être vendues en un seul lot pour un prix au mètre carré compris entre 40 et 50€.

Monsieur le Maire a reçu une proposition d'achat à 30 000€ soit 36, 28€ le m², Monsieur le Maire soumet cette offre à l'avis du conseil municipal, cette dernière étant inférieure à la variation fixée.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal décide d'autoriser

- la vente à 30 000€
- le Maire à signer les documents relatifs à la réalisation de la vente.

10. Subventions pour voyages pédagogiques

délibération 18/2017

Monsieur le Maire présente 2 projets de voyage scolaire organisé par l'école élémentaire de Neuillé le Lierre :

Classe de CE1 :

4 jours à Lezay (Deux-Sèvres) : découverte du monde de la ferme et initiation à l'équitation. 3 nuits organisées au centre du « Loup-Garou ».

Le budget prévisionnel s'élève à 5 994€, avec une participation proposée aux communes membres du RPI à hauteur de 850€

Classe de CM2 :

2 jours en Normandie : découverte du mémorial de la paix à Caen, plages du débarquement, visite du musée d'Arromanches, la pointe d'Hoc et le cimetière militaire américain d'Omaha beach.

Le budget prévisionnel s'élève à 3 491,78€, une participation des communes membres du RPI est proposée à hauteur de 250€

Soit une participation financière globale de 1 100€ à verser à la coopérative de l'école.

Après en avoir discuté et à l'unanimité, le conseil municipal décide d'accorder une aide financière de 1 100€.

La séance est levée à 21 heures.

Jean-Luc Padiolleau – Maire	Patrick Bigot – 1 ^{er} Adjoint	Chantal Morlec – 2 ^{ème} Adjoint –
Jean-Claude Adumeau – 3 ^{ème} Adjoint	Philippe Derogis – 4 ^{ème} Adjoint	Marie Bernier (pouvoir JL Padiolleau)
Isabelle Cambronne-Bobin	Mireille Cicutti	Isabelle Denis
Christian Galimant	Jean-Emmanuel Massue	Mathieu Ménard
Michelle Roquin		